

**SUPPLÉMENT N°4 au
N° 203 NOVEMBRE 2008
SOMMAIRE**

P. 2 - 4 SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Ce numéro comporte un encart.

**Élections professionnelles
Mardi 2 décembre 2008**



SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, des
Professeurs d'école
et des PEGC



SNES-FSU

Syndicat National des
Enseignements de
Second degré



SNEP-FSU

Syndicat National de
l'Éducation Physique



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

PEGC

UN VOTE QUI FAIT SENS

Le scrutin du 2 décembre 2008, sera un moment important dans l'activité professionnelle de chacun des agrégés, certifiés, PEGC, CPE et COPsy de l'académie appelés à élire leurs représentants en CAPA, comme tous les trois ans. Traditionnellement, le taux de participation à ce scrutin est très supérieur à celui d'autres secteurs, ce qui témoigne de l'attachement des personnels de l'Éducation nationale au paritarisme et à ce qu'il représente.

En effet, corollaire de la création du statut général des fonctionnaires qui donnait à l'État-employeur le pouvoir de décision sur l'ensemble des actes régissant la carrière, la rémunération, l'affectation des personnels, le paritarisme fut instauré afin de garantir les droits de tous et de chacun. À l'occasion de cette élection, le SNUipp, le SNES et le SNEP, majoritaires dans toutes les CAPA, présenteront justement à vos suffrages des candidats au service de tous et de chacun.

Dans notre académie, tristement rivée à sa position de lanterne rouge métropolitaine en termes d'encadrement des élèves et, faut-il s'en étonner, de réussite scolaire, semble-t-il à la plus grande satisfaction du recteur et du ministre, cette échéance prend un relief tout particulier. Face à un ministre qui appauvrit et déstabilise les enseignements dans le seul but de supprimer des emplois, sous prétexte de « socle commun » au collège et de « réforme » au lycée, face à un recteur qui ferme des postes pour imposer des heures supplémentaires, la profession a besoin de s'unir, autour de son syndicat majoritaire et de ses propositions.

À l'heure où l'actualité économique et sociale bruit d'une crise financière qui remet en cause tous les dogmes budgétaires libéraux auxquels le gouvernement persiste à vouloir sacrifier l'Éducation nationale et la Fonction publique, il faudra saisir l'occasion d'adresser à l'État-employeur un message clair et fort : pour exiger une véritable ambition pour la jeunesse, pour obtenir un plus grand respect pour nos missions et nos personnes, le seul vote qui fait sens, c'est le vote SNUipp, SNES, SNEP.



Les syndicats de la FSU dans l'action : manifestation nationale le 18 mai 2008

En attendant, vainement pour l'instant, des aménagements de fin de carrière satisfaisants et notamment le retour de la CPA ancienne formule, nombre de collègues nous ont sollicités pour une aide, souvent indispensable, pour prendre une décision dans le maquis de la CPA actuelle.

Par ailleurs, nombre de collègues ont découvert concrètement les effets négatifs de la loi Fillon de 2003 à partir des EIG (Estimation Indicative Globale) désormais fournies par l'administration et plus particulièrement encore dans le cadre de la préparation de leur dossier « retraite ». Nombre de collègues peuvent également témoigner de la célérité et de la pertinence des réponses que nous avons pu leur fournir pour les validations de services, calculs et éventuelles prolongations de service pour limiter les effets désastreux de la décote de plus en plus fréquente avec le rallongement de la durée de cotisation.

UN COLLÈGE AMBITIEUX QUI RESTE À CONSTRUIRE

Ces dernières décennies, le collège a accueilli un public de plus en plus nombreux et diversifié et la proportion d'une classe d'âge qui quittait le système éducatif sans aucune qualification n'a cessé de décroître. Aujourd'hui, les enseignants ne ménagent pas leurs efforts pour faire réussir des élèves parfois en grande difficulté, dans des classes souvent très hétérogènes et toujours trop chargées. Alors que le gouvernement stigmatise une démocratisation en panne, il oublie de souligner le chemin parcouru et de féliciter des professeurs à qui on demande toujours plus avec continûment moins de moyens. Il prétend « relancer » la démocratisation en imposant un socle commun réducteur, en multipliant les heures supplémentaires et les activités hors temps scolaire, dans un collège toujours plus ségrégué et inégalitaire. Le collège peut être un lieu de réussite. Du temps de concertation inclus dans les services, la présence d'un personnel qualifié en nombre suffisant, des créations de postes... Tout cela est nécessaire si on veut être ambitieux pour notre école.

COMPTE-RENDU DE MANDAT

Les représentants du personnel, commissaires paritaires PEGC du SNUipp, du SNES tirent le bilan d'activité du mandat que vous leur avez confié en 2005.

MUTATIONS

Les vagues successives et massives de suppressions de postes et la nature même du Corps des PEGC, en extinction, conduisent à une remise en cause, inacceptable du droit à mutation dans la mesure où le nombre de postes libres au mouvement est ridiculement bas et ne recouvre ni toutes les valences ni tous les collègues ! Dans ce contexte particulièrement difficile, nous avons pu faire corriger cette année une erreur de l'administration par le maintien des points de MCS rendus inopérants pour une collègue l'an dernier.

PROMOTIONS

La procédure d'inscription automatique sur la liste des promotions qui permettait plus de clarté, à peine acquise, le Ministère nous imposait la mise en place du mérite, académie par académie, qui a abouti de facto à des inégalités de traitement.

En GT (Groupe de travail), tout en réclamant le maintien des anciens critères, nous avons obtenu de limiter au maximum l'influence des bonifications accordées par les Chefs d'Etablissement et les IPR-IA, faisant de notre académie une des moins pénalisantes.

En CAPA, nous avons pu démontrer les incohérences générées par cette nouvelle procédure. Nous avons dénoncé trop d'appréciations divergentes entre les bonifications d'une part et les notes administrative et pédagogique d'autre part. Par ailleurs, dans nombre de cas, les bonifications ne portaient pas sur l'ensemble de la carrière comme indiquée dans la circulaire ministérielle (et, après notre intervention), dans la circulaire rectorale. Au final, si le haut du tableau des promouvables n'a pas été concerné ces deux dernières années, le retour aux anciens critères s'avère indispensable.

POSTES ADAPTÉS ET ADAPTATION DU POSTE

La nouvelle réglementation envisage des possibilités d'adaptation du poste, à côté des attributions de postes adaptés mais, dans l'ensemble, les moyens accordés restent

COMMISSION DE RÉFORME

Seuls représentants des PEGC dans les commissions de réforme des A.M. et du VAR, vos élus assurent le suivi individuel de toutes les

Des représentants du personnel PEGC qui, grâce aux choix de la F.S.U., siègent et interviennent dans toutes les instances, y compris en CTPD, CDEN, à la commission de réforme...

Comme par le passé et en accord avec les autres syndicats enseignants de la FSU, les postes des collègues partant en retraite sont proposés au mouvement des PEGC avant leur transformation en poste certifiés. Dans certains cas très particuliers, il peut être envisagé l'ouverture d'un poste PEGC. Nous avons également obtenu d'améliorer, au cas par cas, les affectations de collègues pour lesquels l'administration n'avait aucune solution à proposer malgré leur situation médicale ou sociale jugée très prioritaire. Affectations stabilisées cette année.

Des résultats incontestables

S'il reste de la marge pour satisfaire complètement nos revendications (voir profession de foi), nos multiples interventions en CAPA (déclarations liminaires, courriers au Recteur et au Ministre) et les interventions nationales auprès du ministère, notamment quant au ratio déterminant le nombre de promotions, ont permis des avancées non négligeables :

- de 41% en 2005 (25% en 2004), le taux de collègues à la Classe exceptionnelle est passé à près de 70% en 2008, dont 9% à la CE4 ;
- l'âge moyen de passage à la Classe exceptionnelle a diminué d'un an à 56 ans et demi et la durée d'attente dans la Hors classe 6° Ech. diminue régulièrement (moins de 3 ans pour certains au lieu de 5 ans et demi auparavant) ;
- enfin, 90% des collègues sont partis à la retraite avec la Classe exceptionnelle.

Il nous faut rester mobilisés et poursuivre l'action pour contraindre le Ministère à honorer son engagement d'extinction effective de la Classe Normale (0,5% des collègues) ce qui permettrait des mesures d'assimilation pour les collègues retraités.

scandaleusement faibles au regard des besoins, ce que nous n'avons cessé de dénoncer dans les GT et CAPA portant sur ces mesures d'accompagnement des collègues les plus en difficulté.

demandes de CLD, CLM et des dossiers de retraite pour invalidité qui y font suite pour nombre de collègues en difficulté.

DES COMMISSAIRES PARITAIRES À VOS CÔTÉS

Les commissaires paritaires du SNUipp, du SNES, du SNEP-FSU c'est :

- **UNE DISPONIBILITÉ** sans faille, de tout instant, et une rapidité, accrue par les moyens modernes de communication, dans le traitement des demandes des collègues (nombre d'entre eux peuvent en témoigner).
- **UNE ASSIDUITÉ, UNE PUGNACITÉ** permanentes à toutes les réunions de commissions mais également aux divers groupes de travail.
- **UNE PRÉSENCE** efficace dans tous les services du Rectorat et notamment de la D.P.E.
- **UNE PROXIMITÉ** par des publications régulières et un échange d'informations plus personnalisées.

Avec vos élus en C.A.P.A. :

**Participez à l'élaboration des positions syndicales
départementales, académiques et nationales**

sur tous les grands sujets qui concernent le métier, la pédagogie, la politique salariale, la précarité, face aux multiples agressions et orientations nocives contenues dans toutes les réformes du Ministre DARCOS, et menées le plus souvent en dehors d'une réelle concertation.

**Portez l'ensemble des revendications communes à la profession
et spécifiques des PEGC (voir profession de foi).**

Vos élus SNUipp, SNES et SNEP-FSU vous représentent au jour le jour auprès des différents niveaux de décision qui vous concernent. Forts de votre confiance renouvelée, ils siégeront sur les questions suivantes :

- hors classe, notation administrative, congé de formation, réadaptation, commission de réforme, mutation inter, mutation intra, affectation des TZR.
- Composés en fonction des résultats des élections aux CAPA, les Comités Techniques Paritaires Académique et Départementaux (CTPA et CTPD), les Comités Académique et Départementaux de l'Éducation Nationale (CAEN et CDEN) traitent de la répartition des moyens en personnels pour chaque rentrée, des implantations et suppressions de postes, de l'ouverture/fermeture d'options, des voies de formation, des constructions, du projet académique, de la carte des langues, du calibrage des zones de remplacement, etc...

LES SYNDICATS DE LA PROFESSION

Fort de la confiance de la majorité des enseignants, COPsy, CPE, fort de l'activité de ses élus au service de tous et de chacun, le SNUipp, le SNES et le SNEP sont les syndicats de la profession.

En effet, l'histoire de la profession, de ses mobilisations, de ses victoires, est indissociable de celle des syndicats de la FSU, au cœur de tous les conflits sociaux, de tous les rapports de force auxquels les enseignants, COPsy, CPE ont été confrontés. C'est ainsi qu'aujourd'hui, le SNUipp, le SNES et le SNEP

avec les autres syndicats de la FSU, en première ligne sur le front de la réforme des lycées, ont par la grève du 7 octobre et la manifestation du 19 octobre derniers obtenu un premier recul du ministre sur le volume horaire offert aux élèves.

Le SNUipp, le SNES et le SNEP constituent une exception dans le paysage syndical national : alors que les autres secteurs d'activité subissent les conséquences de la division syndicale, l'État-employeur a face à lui, à chaque fois que les intérêts matériels et moraux de la profession sont en jeu, un interlocuteur représentatif des enseignants, COPsy, CPE, avec lequel il ne peut pas ne pas compter.

À cet égard, le scrutin du 2 décembre prochain constitue un enjeu capital pour la profession, à l'heure où en multipliant les listes concurrentes, d'autres organisations prennent la responsabilité de semer la division... Tout le contraire de ce dont nous avons besoin pour affronter les échéances futures ! Une profession unie, un SNUipp, un SNES, un SNEP forts constituent notre meilleur atout.

Le SNUipp, le SNES et le SNEP et les syndicats de la FSU sont les seuls à proposer au suffrage des collègues des listes :

- dans toutes les académies ;
- dans tous les corps (agrégés, certifiés, CPE, COPsy, PLP, PEGC, Professeurs des écoles...)
- dans tous les grades, CE, HC et CN.

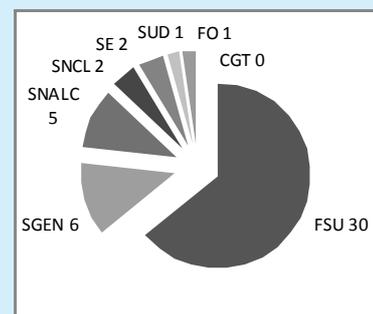
Comment certaines organisations peuvent-elles prétendre représenter l'ensemble des collègues quand elles leur proposent des listes incomplètes, ou composées de candidats issus de deux ou trois établissements seulement ?



**Je vote liste entière pour
le SNUIPP-FSU,
le SNES-FSU et
le SNEP-FSU.**

**Raturer, modifier ou
panacher, c'est voter nul.**

**Nombre de sièges obtenus en 2005
dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE,
COPsy, PEGC et la CPC des Mi-SE.**



		SNES FSU	SNALC/CSEF	SGEN/CFDT	SEU/NSA	FO	SUD	CGT	SNCL	SNETAA
Agrégés	Hors d'asse	✓	✓	✓						
	Cl. normale	✓	✓	✓						
Certifiés	Hors d'asse	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Cl. normale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Dciq/Copsy	D'ao	✓								
	Copsy	✓		✓						
CPE	Hors d'asse	✓	✓	✓	✓					
	Cl. normale	✓	✓	✓	✓	✓				
PLP	Hors d'asse	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓
	Cl. normale	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓
Professeurs d'EPS		✓			✓					
PEGC		✓			✓					✓
Professeurs des écoles dept06		✓	✓	✓	✓	✓			✓	
Professeurs des écoles dept83		✓	✓	✓	✓	✓			✓	
CCP : Enseignement, Éducation, Orientation		✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓
CCP : Accompagnement, Surveillance		✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓

**Listes candidates en 2008 : seuls le SNES et la FSU sont
présents dans tous les corps et tous les grades !**

Qui est électeur(trice) ?

Je suis titulaire, à temps complet ou partiel, en CPA, en congé de maladie, de maternité ou d'adoption, de longue maladie ou de longue durée, pour formation professionnelle ou syndicale, en congé parental, en position de détachement, stagiaire dans un autre corps.

Combien de votes ?

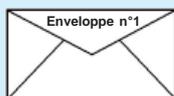
Un vote à la CAP académique (bulletin et enveloppes de couleur bleue).

Je vote dans mon établissement



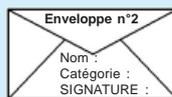
Comment ?

Insérer le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1. Cacheter.



Ne rien inscrire sur cette enveloppe.

Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2. Cacheter.



Inscrire sur l'enveloppe n°2 : nom, prénom, catégorie, établissement et signer.

Mettre l'enveloppe n°2 dans l'urne. Signer la liste d'émargement.

Mais dans quels cas dois-je voter par correspondance ?

- au Rectorat ?

Si je suis en service détaché, en congé de longue maladie, de longue durée, de formation ou parental, le matériel de vote est fourni par le rectorat. Insérer le bulletin dans l'enveloppe n°1 (ne rien inscrire sur cette enveloppe), la glisser dans l'enveloppe n°2 en inscrivant ses nom, prénom, catégorie et la signer. L'enveloppe n°2 se ra glissée dans l'enveloppe n°3 pré affranchie et libellée à l'adresse du rectorat.

Si je n'ai pas reçu le matériel, je le signale au rectorat et à mon syndicat.

- dans mon établissement ?

Si je suis en stage de formation, en voyage scolaire, en congé de maladie ou n'ai pas cours ce jour-là, si j'effectue un remplacement hors de mon établissement de rattachement (TZR) ou pour toute autre raison :

je me procure le matériel de vote (le bulletin et trois enveloppes) auprès du chef d'établissement au plus tôt. Insérer le bulletin dans l'enveloppe n°1 (ne rien inscrire sur cette enveloppe), la glisser dans l'enveloppe n°2 en inscrivant ses nom, prénom, catégorie, établissement et la signer.

Sur l'enveloppe n°3, je note : "Elections Paritaires". J'envoie immédiatement mon vote à mon établissement.

Tous les votes par correspondance (rectorat ou établissement) doivent impérativement emprunter la voie postale et être arrivés avant 17h le 2 décembre.



Bertrand SALOME



Martine JORDY

Classe normale, hors classe, classe exceptionnelle

SALOME Bertrand - C.E.

Technologie - collège Pierre Bonnard - Le Cannet - 06

JORDY Martine - H.C.

Lettres/Arts Plastiques - collège Pierre Bertone - Antibes - 06



Sylvie GRANGER



Marie-Elise PASCAL

GRANGER Sylvie - C.E.

Lettres/Arts Plastiques - collège Les Mûriers - Cannes la Bocca - 06

PASCAL Marie Elise - C.E.

Maths/Sciences Phys. - collège Romée de Villeneuve - Villeneuve Loubet - 06



Marie-Christine PEREVERZEFF-GASSIN



Michel COLLATO

PEREVERZEFF-GASSIN Marie Catherine - H.C.

Lettres/Educ. Mus. - collège Louis Nucéra - Nice - 06

COLLATO Michel - H.C.

Maths/E.P.S. - collège Emile Roux - Le Cannet - 06

VOUS INFORMER, VOUS GUIDER, VOUS DÉFENDRE

À chaque étape de votre carrière et au jour le jour, vos élus SNUipp, SNES et SNEP-FSU se tiennent à vos côtés :

- en vous informant sur les conditions de votre mutation, de votre promotion, en vous accompagnant dans vos démarches, en guidant vos choix. Leur connaissance fine des procédures en vigueur, des logiques de gestion et des rapports de force qui les sous-tendent fait d'eux des interlocuteurs précieux dans les réunions et les permanences, y compris pendant les périodes de congé...

- en veillant, au sein des instances paritaires, à la régularité des opérations, en intervenant pour améliorer les décisions envisagées (Cf. mutations), en combattant (souvent victorieusement) certaines dérives (Cf. hors-classe).

- en assurant, en aval des décisions administratives, votre information, et en vous accompagnant dans les démarches restant à effectuer.

Dans la complexité des opérations vous concernant, vos élus SNUipp, SNES et SNEP-FSU sont vos plus sûrs recours.



SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, des
Professeurs d'école
et des PEGC



SNES-FSU

Syndicat National des
Enseignements de
Second degré



SNEP-FSU

Syndicat National de
l'Education Physique



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le 2 décembre, avec le SNUipp, le SNES et le SNEP, mon vote a du SENS !